EXPERT POUR UNE FORMATION DES FORMATEURS EN FRAUDE DOCUMENTAIRE SUR LE THÈME « L'INGÉNIERIE DE FORMATION DE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE

LIMITE DE CANDIDATURE
07 Novembre 2021

DURÉE DE LA MISSION
Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE
Afrique

Expertise PROJET : Partenariat Opérationnel Conjoint (POC)

Intitulé du poste : RECRUTEMENT D'UN EXPERT POUR UNE FORMATION DES FORMATEURS EN FRAUDE DOCUMENTAIRE SUR LE THÈME « L'INGÉNIERIE DE FORMATION DE LA FRAUDE DOCUMENTAIRE ».

Nombre d'experts : 2 (1 expert en service et 1 retraité)

Catégorie de l'expert : senior

Pays ou zone géographique : Sénégal/ville de Dakar

Activité n° : 2.2.6 Composante n° : 2 Contribution au résultat n° : 2.2

Nombre de jours de la mission : 15 pour le formateur en fraude documentaire

Nombre de jours de la mission : 20 pour le formateur de formateurs

Période prévisionnelle : du 8 novembre au 3 décembre 2021

1. Description du projet

Répondant à une priorité commune de l'Union européenne et du Sénégal, le Partenariat Opérationnel Conjoint demandé par ce dernier entend par une approche globale, inclusive et concertée lutter contre le trafic de migrants et la traite des personnes au Sénégal. Pour cela, il mobilise les ministères de l'Intérieur (police), des Forces armées (gendarmerie), de la Justice, des Finances et du Budget (douane, CENTIF/anti-blanchiment). Il s'appuie d'ores et déjà sur les bons résultats de la division nationale de lutte contre le trafic de migrants (DNLT) de la direction de la police de l'air et des frontières, créée le 15 janvier 2018, autour de laquelle s'articule le POC. Cependant, un service seul ne pouvant lutter seul durablement et de façon pérenne contre ces menaces, le POC poursuit la consolidation des services qui combattent cette criminalité de façon principale (DNLT, DPJ) et concourante (gendarmerie, douane, CENTIF). S'agissant d'une criminalité transfrontalière, la coopération régionale policière et son corollaire celle judiciaire sont bien entendu prises en compte.

Le POC s'articule autour de 3 composantes :

1 - Développement d'une double approche interservices et interministérielle structurée associant le Ministère de l'Intérieur (Police), le Ministère des Forces Armées (Gendarmerie), le Ministère de la Justice (Direction des Affaires criminelles et des Grâces, Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes, centre de formation judiciaire) et le Ministère des Finances et du Budget (Douanes et CENTIF) par la réorganisation, le renforcement des procédures et des échanges d'information en lien d'une part avec la DNLT dans le domaine de la lutte contre trafic de migrants et d'autre part celle relative à la traite des personnes compétence partagée entre la gendarmerie et la police sous la direction de l'autorité judiciaire.

2 - Appui aux services de la DPAF dans la lutte contre le trafic de migrants au premier rang desquels la DNLT, mais aussi les commissariats spéciaux et les postes-frontières sous forme d'assistance technique, de tutorat et de construction d'infrastructures adaptées.

3 - Développement d'une coopération régionale et internationale de la lutte contre le trafic de migrants et de la traite des personnes au niveau des services de police, de gendarmerie et judiciaires au travers notamment de protocoles d'accord avec des services homologues, échanges de bonnes pratiques.

2. Description de la mission

A. Objectifs de la mission

La mission s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 2, plus particulièrement dans le renforcement des capacités de la Direction de la police de l'Air et des Frontières, de l'École Nationale de police (ENP) et de la Gendarmerie à mettre à disposition des formations initiales et continues de la police et de la gendarmerie des instructeurs ayant les compétences suffisantes pour transmettre des connaissances techniques actualisées aux standards internationaux dans le respect des méthodes pédagogiques modernes et adaptées aux contraintes policières.

Dans le cadre du plan d'action du Partenariat Opérationnel Conjoint et répondant à un besoin exprimé tant par le coordonnateur national du projet que par la direction de l'ENP, 5 formateurs appartenant au pool des instructeurs de l'ENP et 5 personnels qualifiés en fraude documentaire de la DPAF seront formés. 10 gendarmes du Centre National d'Identification Criminelle (CNIC) participeront à la formation complétant le maillage territorial sur la fraude documentaire. Cette mission d'experts sera réalisée à Dakar, dans l'enceinte de l'ENP pendant 4 semaines (20 jours ouvrés).

B. Stratégie de pérennisation

Le POC dans le cadre du plan d'action, a déjà sensibilisé des centaines d'agents en fraude documentaire, formé des référents en fraude documentaire. Cette action correspond à une suite nécessaire et logique dans le cheminement du plan d'action. Le POC assurera par cette action la formation de formateurs en fraude documentaire pour combler l'absence de formateurs dans cette matière Aujourd'hui, l'équipe de formateurs de l'ENP ne dispense aucun module en fraude documentaire durant les formations initiales. En outre, il n'existe aucun formateur en fraude documentaire désigné par la DPAF et le Haut commandement de la Gendarmerie Nationale. Cette action apportera aux deux ministères des formateurs en fraude documentaire.

Résultats prévus À l'issue de la mission d'expertise, les 20 stagiaires futurs formateurs sont en mesure :

- D'analyser les demandes et les besoins en termes de formation initiale et continue sur le

domaine de la fraude documentaire ;

- De maîtriser les méthodologies et les outils leur permettant de concevoir des plans de formation en fraude documentaire ;

- De maîtriser les techniques et les outils pour pouvoir suivre, réajuster en fonction des besoins et évaluer une formation et les acquis pédagogiques et techniques transférés aux bénéficiaires ;

- De concevoir une maquette pédagogique technique ainsi que les contenus (contenus des sessions) et les supports pédagogiques associés ;

3. Description des tâches des experts

1/ Les experts interviendront sur les thématiques suivantes :

- Dès le début de la formation, les stagiaires seront évalués sous la forme d'un QCM élaboré par les experts sur leur niveau de connaissance sur la fraude documentaire ;

- Les techniques pédagogiques pour transmettre un savoir ;

- Les techniques d'apprentissage ;

- Les techniques d'animation d'une formation ;

- La structure de base d'une formation ;

- Les différents types de fraudes possibles sur les documents de voyage d'identité ;

- Les fondements de la norme internationale et en matière de sécurisation documentaire ;

- Les particularités de la fraude à l'identité ;

- Les supports utilisés pour sécuriser un document de voyage ;

- Les techniques utilisées pour réaliser les fonds d'impression des documents de voyage ;

- Les types de numérotations possibles des documents de voyage ;

- Les modes d'impression utilisés pour la personnalisation ;

- Les sécurités permettant la protection des données biographiques et reconnaître les accessoires de sécurisation ;

- Les principales sécurités rencontrées en appliquant la méthode SINPA (Support/Impression Numérotation/Personnalisation/Accessoires de sécurisation) ;

2/ Ils s'assureront au quotidien de la bonne acquisition des connaissances et rappelleront régulièrement les objectifs du POC (lutte contre le trafic des migrants et la traite des personnes au Sénégal).

3/ les experts mettront en place une évaluation continue certificative qui permettra de valider les compétences pédagogiques et techniques sanctionnant l'atteinte des objectifs ou non par les stagiaires. En cas de réussite, une attestation ad hoc sera délivrée au stagiaire, signée par les experts et le chef du programme. En cas d'échec, une attestation « a participé à la formation » sera délivrée. Les stagiaires évalueront de leur côté les experts au moyen d'un questionnaire type déjà existant.

Livrables attendus Nom du livrable Descriptif Date de livraison

Programme Contenu détaillé et quotidien des activités prévues 01/11/2021

Powerpoint/supports Projetés en appui de la formation 02/11/2021

QCM de contrôle Totalité des évaluations des stagiaires 03/12/2021

Évaluation de la formation Questionnaires remplis par les stagiaires relatifs à la qualité de la formation 03/12/2021

Rapport de fin de mission Situation de départ, évaluation, activités menées, résultats obtenus et préconisations 17/12/2021

4. Organisation de la mission

A. Transports et déplacements CIVIPOL prend en charge le billet d'avion aller-retour en classe économique des experts qui leur est transmis dès leur contractualisation. Les cartes d'embarquement aller et retour devront être conservées et remises à l'équipe projet du POC à Dakar. En cas de confinement dû à un phénomène épidémique sur le territoire national d'origine des experts, un ordre de mission autorisant leur déplacement pour « raison impérieuse » sera établi par CIVIPOL. L'équipe siège du POC à Dakar fera établir par les autorités une autorisation d'entrée sur le territoire sénégalais dès réception de la copie de leurs passeports et du billet d'avion.

B. Séjour et hébergement

Les experts perçoivent une indemnisation forfaitaire par nuitée. Il leur appartient d'effectuer eux-mêmes la réservation de l'hôtel et le paiement de la facture totale. Il en est de même pour la restauration et les frais personnels. Aucun autre frais ne peut être engagé par l'expert au nom du projet ou de CIVIPOL sans l'accord préalable de la coordination du projet POC. La logistique nécessaire à l'accomplissement de la mission sera mise à disposition des experts par l'équipe projet du POC ou au siège du POC à Dakar ou sur le site même de la formation. À ce jour, un document certifiant le protocole vaccinal complet suffit pour se rendre en France depuis le Sénégal. Toutefois, si un test de dépistage de la COVID 19 devait être exigé pour l'entrée et la sortie du Sénégal, les experts feront l'avance des frais inhérents à ce test qui leur seront remboursés par le POC sur présentation de la facture.

5. Profils des experts

- Expert senior ;

- Maîtrise de la langue française ;

- Aptitudes et certifications pédagogiques ;

- Membres d'une force de sécurité intérieure de carrière (Police, Gendarmerie) avec au minimum 5 années d'expérience professionnelle dans la formation de formateur ;

- Expérience professionnelle dans le domaine de l'instruction professionnelle et certifiée formateur de Sécurité intérieure ;

- Être membre d'un service de police ou de gendarmerie ayant au minimum 4 années d'expérience professionnelle dans un bureau fraude documentaire ;

- Ou être jeune retraité ayant appartenu à une unité d'expertise en fraude documentaire et à

l’identité ;

- Formateur de formateur ;

- Analyste en Fraude Documentaire et à l’Identité (AFDI).

- Avoir déjà assuré des formations de ce type à l’étranger notamment en Afrique (au Sénégal serait un atout).

6. Divers

Les sessions de formation se feront dans le strict respect des gestes barrières.

Le port du masque pour les experts et les stagiaires est obligatoire.

Les équipements de protection, gels et produits désinfectants seront mis à disposition de l’action par l’équipe projet.

Les candidatures sont à envoyées au plus tard le 31/10/2021 (heure Dakar) à Bruno THOMAS b.thomas@poc-senegal.eu et Zakiya GENEVEE z.genevee@poc-senegal.eu copie Madliane BOLLY bolly.m@civipol.fr.

